



## OBSERVATIONS DU PUBLIC

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Observations de / / le: /

Troisième permanence du samedi 14 décembre 2019  
de 9h. à 12h.:

Aucune observation n'a été consignée sur ce registre depuis ma permanence du mercredi 4 décembre; aucun courrier ou courriel ne m'a été adressé depuis cette date.

Madame BLASCO Chantal (26 rue de Verdun 23400 Bourga-neuf) souhaiterait savoir si le règlement du PLU en projet, pourrait permettre l'implantation d'une piscine sur la parcelle AD 13 en bordure de la maison située "La Le Puy St Jean 23400 BOURGANEUF", sur la parcelle AD 12 en ZONE A.

Cette demande est motivée par le refus en date du 21-10-19 qui s'appuyait sur le règlement du PLU en vigueur. La page 93 du règlement du projet de révision Zone A dispose "REGLE ALTERNATIVE: - pour les piscines la règle est élargie à 35m de tout point de la construction ---"

J'ai aussi reçu la visite de M. Joël ROYÈRE souhaitant des précisions concernant ce projet de révision du PLU; il déposera ses observations écrites à mon attention à la mairie ou lors de l'une de mes autres permanences.

Le 14 décembre 2019 à 12h.

Le commissaire enquêteur,

Observations de: le: